

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2025

A 18 h 00 A LA SALLE DE LA MANUTENTION A EMBRUN

Présents: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, MATHERON Christophe, ARNOUX Frédéric.

Absents excusés : DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme
PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina
SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOD Chantal
TETENOIRE Michèle donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre
SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc
COULOUMY Christian donne pouvoir à PARPILLON Christian
DIDIER Alexandre donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa
MAILLARD Laurent donne pouvoir à GAMBAUDO Georges
BERENGUEL Victor donne pouvoir à RAIZER Bernard

Absents représentés : BOSQ Gustave, représenté par son 1^{er} adjoint, MATHERON Christophe
PARIS Bruno représenté par son 1^{er} adjoint, ARNOUX Frédéric

Absente excusée : ZAPATERIA Béatrice

Absents : GOURLAIN Mireille, METTAVANT Colette, MARROU Jehanne, VOLLAIRE Pierre, MONTABONE Michel.



Madame la Présidente, remercie tous les membres de leur présence, procède à l'appel des délégués et constate que le quorum est atteint.

Madame la Présidente nomme Madame Christine MAXIMIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Présidente ouvre la séance à 18heures avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

Présentation du Rapport d'activité 2024

Référence Rapport	Rapporteur	Thématique	Libellé du Rapport
2025/196	Chantal EYMEOD	Administration générale	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 08 juillet 2025 et du 22 juillet 2025
2025/197	Chantal EYMEOD	Administration générale	Modification membres de Crots pour conseil exploitation Smictom et commission travaux GEMAPI – crots
2025/198	Chantal EYMEOD	Administration générale	Attribution du marché - Fourniture, installation et maintenance de photocopieurs comprenant la fourniture de tous les consommables (excepté le papier) et l'exécution des prestations associées
2025/199	Chantal EYMEOD	Administration générale	Renforcement de la cybersécurité des EPCI – Demande de subvention CD05
2025/200	Chantal EYMEOD	Ressources Humaines	Création poste rédacteur territorial pour PAH en suivi du contrat de projet arrivant à expiration
2025/201	Chantal EYMEOD	Finances	Attribution subvention partie 5

2025/202	Chantal EYMELOUD	Finances	Modification délibération durée amortissement
2025/203	Chantal EYMELOUD	Finances	Décision Modificative n°2, Budget Principal
2025/204	Jean-Pierre GANDOIS	Culture	Mise en réseau des médiathèques sur Serre-Ponçon – demande de subvention navette documentaire – modification du plan de financement
2025/205	Jean-Pierre GANDOIS	Culture	Attribution du marché « Acquisition d'un véhicule pour la navette documentaire du réseau des médiathèques Serre Ponçon à la page »
2025/206	Jean-Pierre GANDOIS	Culture	Convention département : migration du logiciel métier mutualisé de la bibliothèque vers sa nouvelle version
2025/207	Jean-Pierre GANDOIS	Culture	Mise en réseau des médiathèques sur Serre-Ponçon – Acquisition de livres pour le réseau / don aux communes
2025/208	Chantal ROUX	Service de proximité	CISPD - Poursuite partenariat trajectoire Enfants
2025/209	Chantal ROUX	Service de proximité	RPE – convention mise à disposition d'un local-commune de Chorges
2025/210	Chantal EYMELOUD	Aménagement du territoire	Aménagement des locaux administratifs de la CCSP – Marchés de travaux : Lot 10 -avenant n ° 01
2025/RETIRE	Jean-Marie BARRAL	GEMAPI	Attribution du marché « Restauration de la Digue des Moulettes Phase 2 »
2025/211	Jean-Marie BARRAL	GEMAPI	Programme opérationnel de la STEPRIM (stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne)

VALORISATION BOIS ENERGIE

Référence Rapport	Rapporteur	Libellé du Rapport
2025/212	Jean-Luc VERRIER	Vente des plaquettes bois énergie – Avenant contrat d'approvisionnement Régie Bois Energie prix criblage et typologie combustible

ASSAINISSEMENT

Référence Rapport	Rapporteur	Libellé du Rapport
2025/213	Marc AUDIER	Approbation du Rapport de la Présidente sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement pour l'année 2024 (RPQS 2024)
2025/214	Marc AUDIER	Décision Modificative n°1, budget annexe assainissement 2025

DECHETS SMICTOM

Référence Rapport	Rapporteur	Libellé du Rapport
2025/215	Marc AUDIER	Décision Modificative n°2, budget annexe déchets Smictom 2025
2025/216	Marc AUDIER	Rectification d'une erreur matérielle (nom de l'attributaire) de la délibération 2025 186- Attribution du marché SMIC202502 – Appel d'offres - Prestations de transfert et de traitement des filières de bas de quai des déchèteries de la Communauté de communes de Serre-Ponçon

CENTRE AQUATIQUE

Référence Rapport	Rapporteur	Libellé du Rapport
2025/217	Franck BERNARD BRUNEL	Décision Modificative n°1, budget annexe centre aquatique 2025

AFFAIRES GENERALES :

Chantal EYMEOD présente le rapport d'activité 2024 des services de la Communauté de communes. Une synthèse est projetée à l'écran.

➤ DELIBERATION N° 2025/196 : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 8 juillet 2025 et du 22 juillet 2025

Chantal EYMEOD présente le rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu la loi « engagement et proximité » en date du 27 décembre 2019,

Vu le décret 2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et son entrée en vigueur au 01 juillet 2022,

Vu le projet de procès-verbal,

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Conseil communautaire du 8 juillet 2025 et du 22 juillet 2025 à l'approbation des conseillers communautaires présents lors de la séance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 08 juillet 2025 et du 22 juillet 2025.

➤ DELIBERATION N° 2025/197 : Modification membres de Crots pour conseil exploitation Smictom et commission travaux GEMAPI - Crots

Chantal EYMEOD présente le rapport.

Vu la délibération n° 2020/104 du 22 juillet 2020 désignant les membres des commissions thématiques, modifiée par les délibérations n° 2021/162, 2021/163, 2022/95 2022/167, 2022/168, 2023/36, 2023/112, 2023/113, 2023/166, 2024/02, 2024/53, 2024/54, 2024/190, 2024/219, 2025/53 et 2025/124 ;

Il convient de désigner de nouveaux membres de la commune de Crots dans la commission thématique intercommunale « Travaux, GEMAPI et risques naturels » et dans le conseil d'exploitation de la régie Déchets SMICTOM.

Il est proposé les représentants suivants pour la commune Crots :

Commission « Travaux, GEMAPI et risques naturels » :

Anciens membres		Nouveaux membres	
Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Grégory HAQUETTE	Gérard VAIANO	VAIANO Gérard	GUIEU Jean-Daniel

Conseil d'exploitation de la régie déchets SMICTOM :

Anciens membres		Nouveaux membres	
Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Grégory HAQUETTE	Michèle TETENOIRE	TETETENOIRE Michèle	VAIANO Gérard

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE PRENDRE ACTE** des nominations des membres de la commune de Crots pour siéger dans cette commission thématique intercommunale et conseil d'exploitation régie déchets SMICTOM.
- **DE PROCLAMER** les élus indiqués ci-dessus, élus membres à cette commission thématique intercommunale et conseil d'exploitation régie déchets SMICTOM.

➤ DELIBERATION N° 2025/198 : Attribution du marché - Fourniture, installation et maintenance de photocopieurs comprenant la fourniture de tous les consommables (excepté le papier) et l'exécution des prestations associées

Chantal EYMEOD présente le rapport.

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la consultation lancée en procédure adaptée ouverte le 11 juin 2025 pour le plan intercommunal de sauvegarde et exercices de gestion de crise ;

Vu l'analyse des offres ;

Vu l'avis favorable de la commission des marchés du 10 septembre 2025 ;

Considérant que l'offre de la société REX ROTARY est classée n°1 à l'analyse des offres ;

Jérôme ARNAUD ne prend pas part, ni au débat, ni au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché avec la REX ROTARY pour un montant maximum de 200 000€ HT sur la durée de l'accord-cadre ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses afférentes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DELIBERATION N° 2025/199 : Renforcement de la cybersécurité des EPCI – Demande de subvention CD05**

Chantal EYMEUD présente le rapport.

Dans le cadre de ses compétences et à travers l'attribution de subventions, le Département soutient les initiatives qui revêtent un intérêt départemental et s'inscrivent dans le champ d'action du Département, défini par les politiques qu'il développe de manière volontariste, notamment dans le domaine de la culture, des solidarités, du sport ou de l'éducation.

Vu la proposition du département souhaitant participer à l'élévation du niveau de cybersécurité des EPCI du territoire ;

Considérant que la Communauté de Communes souhaite renforcer sa résilience numérique et préserver la confiance des administrés de ses services publics ;

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du département des Hautes-Alpes pour le renforcement de la cybersécurité :

Coût total (en € TTC)	100 %	9 250 € TTC
Département des Hautes-Alpes	80 %	7 400 € TTC
Autofinancement CCSP	20 %	1 850 € TTC

Madame la Présidente propose à l'assemblée de valider ce projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **DE DEPOSER** la demande de subvention afférente ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la bonne conduite de cette opération et notamment la convention relative au subventionnement de prestations cybersécurité.

➤ **DELIBERATION N° 2025/200 : Création poste rédacteur territorial pour PAH en suivi du contrat de projet arrivant à expiration**

Chantal EYMEUD présente le rapport.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 à L 313-3 et L332-8,

Madame la Présidente informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison de l'obtention du label Pays d'Art de d'Histoire pour assurer les actions du secteur éducatif auprès du jeune public.

En raison des tâches à effectuer, Madame la Présidente propose au conseil communautaire de créer, à compter du 1^{er} décembre 2025 :

- **Un emploi permanent de catégorie B, à temps complet.** Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée conformément aux conditions fixées ci-dessous :

- article L. 332-14 du code général de la fonction publique :

Contrat conclu pour une durée d'1 an maximum. Prolongation possible dans la limite totale de deux ans si le poste n'a pu être pourvu par un agent titulaire au terme du contrat.

- article L. 332-8-2 du code général de la fonction publique :

Contrat conclu pour une durée déterminée maximale de 3 ans, reconduction par décision expresse dans la limite de 6 ans.

Au-delà de 6 ans, possible de renouveler à nouveau par décision expresse par un contrat à durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi de recrutement, et prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Par conséquent le RIFSEEP peut être utilisé pour la rémunération de ce poste.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE CREER un emploi permanent** dans les conditions suivantes :

Catégorie	Cadre d'emploi	TC / TNC	Emploi	Date du recrutement
B	Rédacteurs territoriaux	Temps complet	Chargé de développement du secteur éducatif PAH	01.12.2025

- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder à la nomination correspondante et de signer tous les documents relatifs à ce recrutement,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

➤ **DELIBERATION N° 2025/201** : Attribution subvention partie 5

Chantal EYMEOD présente le rapport.

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon fixe chaque année un programme d'intervention relatif aux participations à diverses manifestations d'intérêt communautaire et contribuant à développer l'image de Serre-Ponçon.

Le bureau communautaire a prévu une enveloppe prévisionnelle pour l'année 2025.

Si certaines manifestations ne peuvent pas se produire, la subvention accordée sera réduite, en fonction des dépenses réellement engagées, après examen détaillé du dossier déposé par les associations

Après examen par le bureau communautaire, il est proposé d'attribuer les subventions ci-après détaillées pour l'exercice 2025 - Partie 4.

Considérant la demande de subvention de l'association des Jeunes Agriculteurs d'Embrun Guillestre pour l'organisation de Terre en Fête à Puy St Eusèbe le 16 août 2025

Il est proposé d'attribuer :

- Une subvention de 1 000 € à l'association des Jeunes Agriculteurs d'Embrun Guillestre

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de **1 000 €** à l'association des Jeunes Agriculteurs d'Embrun Guillestre au titre de l'année 2025.
- **DE PRELEVER** les crédits correspondants sur le budget communautaire 2025.

➤ **DELIBERATION N° 2025/202** : Modification délibération durée amortissement

Chantal EYMEOD présente le rapport.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2321-2 alinéa 27 et 28 et R.2321-1

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M49 et M43,

*Vu les délibérations n° 2021/124 du 07/07/2021 pour le budget principal de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, n° 2024/242 du 08/10/2024 pour le budget de la Régie Assainissement et n° 2021/155 du 07/07/2021 pour le budget annexe du service SMICTOM fixant les durées d'amortissement des biens,
Vu la délibération n° 2025/158 du 08 juillet 2025 ;*

Considérant que le tableau annexé à la délibération n° 2025/158 du 08 juillet 2025 était incomplet pour les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

Il est proposé de fixer les durées d'amortissements des immobilisations comme indiquées dans l'annexe jointe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE :

- DE FIXER pour chacun des budgets communautaires, les durées d'amortissement par catégories de biens comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération

- D'INDIQUER que les biens en cours d'amortissement ne sont pas concernés par ces nouvelles durées.

Fixation des durées d'amortissement des immobilisations de l'ensemble des bud ID : 005-200067742-20250910-202509167-DE

Annexe à la délibération 2025/202

BIENS OU CATEGORIES DE BIENS	Nomenclatures comptables					Durée d'amortissement
	M57			M43	M49	
	CCSP	Smictom	Centre aquatique	Mobilité	Assainissement	
Subventions d'équipement versées (biens immobiliers ou installations)	X					15
Subventions d'équipement versées (biens mobiliers, matériel ou études)	X					5
Etudes non suivis de travaux	X	X	X	X	X	5
Etudes suivis de réalisation (SDA...)	X	X	X	X	X	10
Logiciels bureautique + métiers ou structurants	X	X	X	X	X	5
Constructions bâtiments administratifs (locaux CCSP + Centre Aquatique)	X	X				30
Construction autres bâtiment publics (Centre d'Incendie et de Secours, Ressourcerie.....)	X	X				25
Installations générales agencements et aménagements des constructions publiques	X	X				20
Autres constructions (PAV, GDV....)	X	X	X	X	X	15
Autres constructions (Déchèteries...)	X	X	X	X	X	25
Installations techniques spécialisées (STEP)					X	30
Installations techniques spécifiques (RESEAUX)					X	60
Autres matériel (entretiens, voirie, ZA, colonnes, composteurs professionnel...)	X	X	X	X	X	5
Autres matériel technique (Matériels spécifiques d'exploitations....)	X	X	X	X	X	10
Autres installations, matériel, agencements divers (ISDND, Plateforme.....)		X				15
Autres constructions mise à disposition (refuge animalier.....)	X					25
Matériel de transport moins de 3,5 tonnes (Assainissement)					X	8
Matériel de transport moins de 3,5 tonnes	X	X	X	X		5
Matériel de transport plus de 3,5 tonnes	X	X	X	X	X	10
Matériels informatique (claviers.....)	X	X	X	X	X	5
Matériels de téléphonie	X	X	X	X	X	2
Mobiliers, Matériels de bureaux	X	X	X	X	X	15
Autres immobilisations corporelles (Livres Centre Culturel....)	X	X	X	X	X	15
Biens de faible valeur (seuil unitaire de 100 €)	X	X	X	X	X	1
Biens de faible valeur (seuil unitaire de 500 €)	X	X	X	X	X	5

➤ DELIBERATION N° 2025/203 : Décision Modificative n°2, Budget Principal

Chantal EYMEOUD présente le rapport.

Les crédits prévus parmi certains chapitres du budget de l'exercice 2025 sont à ajuster. Il est nécessaire de voter les mouvements de crédits et de débit selon les détails ci-dessous :

- Dégrèvement taxe GEMAPI : La taxe GEMAPI est assise sur les contributions directes (TF, TH, CFE,...). Les services fiscaux ont procédé à de nombreux dégrèvements de ces taxes qui ont engendré de fait des dégrèvements de la taxe GEMAPI. Ces dégrèvements concernent les années 2021, 2022, 2023 et 2024 et n'étaient pas prévus au budget 2025 : + 37 671 €

- FPIC : le montant concernant l'année 2025 est en augmentation : + 4 143 €

Ces dépenses sont compensées par les recettes fiscales reçues non prévues au budget 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ACCEPTER** la décision modificative suivante :

2. FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Objet et nature	Montant	Imputation	Objet et nature	Montant
7391118 (041)	Dégrèvement sur contributions directes	+37 671	73111	Recettes Exceptionnelles	+ 41 814
7392221	FPIC	+ 4 143			
TOTAL		+ 41 814	TOTAL		+ 41 814

3. INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Objet et nature	Montant	Imputation	Objet et nature	Montant
TOTAL		0	TOTAL		0

➤ **DELIBERATION N° 2025/204** : Mise en réseau des médiathèques sur Serre-Ponçon – demande de subvention navette documentaire- modification du plan de financement

Jean-Pierre GANDOIS présente le rapport.

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon pilote le réseau des médiathèques : Serre- Ponçon à la Page. Depuis 2022, le réseau déploie des services en direction des usagers notamment une carte unique et une navette documentaire pour la circulation des documents au sein du réseau.

Les usagers se sont rapidement emparés de ce nouveau service, aussi il convient de doter le réseau d'un véhicule adapté à ses besoins comme prévu dans le Projet Culturel Scientifique et social du réseau des médiathèques voté en janvier 2024 pour une durée de 5 ans.

Afin de mener à bien cette action, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes-Côte d'Azur et auprès du département des Hautes-Alpes pour l'acquisition de véhicule.

En suivi du dépôt des demandes de subvention, il est proposé une modification du plan de financement.

Partenaires financiers	Taux participation maximum	Montant en € HT
DRAC PACA	50 %	20 000 €
Département des Hautes-Alpes	30 %	12 000 €
Autofinancement CCSP	20 %	8 000 €
Total	100 %	40 000 €

Madame la Présidente propose à l'assemblée de valider ce projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **DE DEPOSER** les demandes de subventions afférentes ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la bonne conduite de cette opération.

➤ **DELIBERATION N° 2025/205** : Attribution du marché « Acquisition d'un véhicule pour la navette documentaire du réseau des médiathèques Serre Ponçon à la page »

Jean-Pierre GANDOIS présente le rapport.

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la consultation lancée en procédure adaptée ouverte le 04 avril 2025 pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire neuf pour la navette documentaire du réseau des médiathèques Serre-Ponçon à la Page ;

Vu l'analyse des offres ;

Vu l'avis favorable de la commission des marchés du 10 septembre 2025 ;

Considérant que l'offre de la société Automobile France Alpes est classée n°1 à l'analyse des offres ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ATTRIBUER** le marché à l'entreprise Automobile France Alpes pour un montant de 30 248.75 € HT ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DELIBERATION N° 2025/206 : Convention département : migration du logiciel métier mutualisé de la bibliothèque vers sa nouvelle version**

Jean-Pierre GANDOIS présente le rapport.

Vu la délibération n° CD-24-11-3102 du Conseil Départemental des Hautes-Alpes en date du 05 novembre 2024 relative au Schéma de développement de la lecture publique 2024-2028

Considérant qu'une convention de partenariat est proposée à la Communauté de communes de Serre-Ponçon, pour bénéficier de la migration du logiciel métier mutualisé de la bibliothèque vers sa nouvelle version pour le réseau des médiathèques qu'elle pilote, dans le cadre du Schéma départemental de développement de lecture publique (2024-2028),

La présente délibération a pour objet d'adopter cette convention de partenariat, et d'autoriser Madame la Présidente à la signer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ADOPTER** les termes de la convention ci-après annexée.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à la signer.

➤ **DELIBERATION N° 2025/207 : Mise en réseau des médiathèques sur Serre-Ponçon – Acquisition de livres pour le réseau / don aux communes**

Jean-Pierre GANDOIS présente le rapport.

Dans le cadre de sa compétence « Création, coordination et animation d'un réseau de bibliothèques/médiathèques sur le territoire », la communauté de communes de Serre-Ponçon organise pour le réseau des médiathèques : Serre-Ponçon à la page des médiations dans le cadre de la résidence d'auteur jeunesse portée par l'association Rions de Soleil.

Afin de préparer les rencontres avec l'autrice du second temps fort de l'action culturelle, il est proposé que la Communauté de Communes fasse l'acquisition de livres de l'autrice en résidence Chiara ARMELLINI et en fasse don aux communes membres du réseau : Châteauroux-les-Alpes, Crots, Les Orres et Savines-le-Lac.

Coût de l'opération 300 € TTC.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de valider ce projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE PRELEVER** les crédits correspondants au budget communautaire 2025 pour l'acquisition des livres.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à faire don des livres aux communes concernées pour les médiathèques.

➤ **DELIBERATION N° 2025/208 : CISPD - Poursuite partenariat trajectoire Enfants**

Chantal ROUX présente le rapport.

Considérant l'intérêt de nouer un partenariat avec la Maison des Adolescents des Hautes-Alpes afin de mener une action de prévention de la délinquance à destination des 6-11 ans sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon dans le cadre des « actions emblématiques » : « Trajectoire Enfants ».

Il est proposé de renouveler l'action de partenariat entre la Communauté de Communes de Serre-Ponçon et la Maison des Adolescents des Hautes-Alpes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le principe de poursuivre le partenariat avec la Maison des adolescents des Hautes-Alpes afin de mener une action de prévention de la délinquance à destination des 6-11 ans : « **Trajectoire Enfants** »,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous documents liés à ce dossier et notamment la convention de partenariat avec la MDA 05.

➤ **DELIBERATION N° 2025/209 : RPE – convention mise à disposition d'un local - commune de Chorges**

Chantal ROUX présente le rapport.

Vu la compétence « animation d'un relais de petite enfance » et les missions à exercer au plus près des usagers sur la commune de Chorges ;

Vu la proposition de la Commune de Chorges de mettre à disposition de la communauté de communes de Serre-Ponçon une salle adaptée au sein de la crèche dont elle est propriétaire et dont son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est gestionnaire

Considérant qu'une convention avec la commune de Chorges est nécessaire pour définir les modalités de cette mise à disposition.

Madame la Présidente propose d'approuver le projet de convention joint et de l'autoriser à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition d'une salle par la commune de Chorges pour le Relais de Petite enfance RPE,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous documents liés à ce dossier et notamment la convention de mise à disposition.

➤ **DELIBERATION N° 2025/210 : Aménagement des locaux administratifs de la CCSP – Marchés de travaux : Lot 10 -avenant n ° 01**

Chantal EYMEAUD présente le rapport.

Vu l'article R2194-8 du code de la commande publique,

Vu la délibération du 8 octobre 2024 (rapport 2024/231) concernant l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement des locaux administratifs de la CCSP,

Vu l'avis favorable de la commission de marché du 10 septembre 2025,

Considérant qu'il est apparu nécessaire de rendre étanche le sol de la future sous-station afin qu'en cas de fuite d'eau de chauffage (notamment en cas de rupture de canalisation),

Considérant que l'entreprise SCARA & CIE titulaire du Lot 10 « Electricité-Courants forts et faibles » a proposé un devis de 7 309.54 €.HT pour la réalisation de ces travaux soit 4.8 % de plus-value,

Considérant qu'il s'agit d'une modification non substantielle ;

Stéphane SCARAFAGIO, par l'intermédiaire du pouvoir donné à Chantal EYMEAUD ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE VALIDER** l'avenant n° 01 au marché CCSP202421 joint à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses afférentes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DELIBERATION N° 2025/ : Attribution du marché « Restauration de la Digue des Moulettes Phase 2 »**
LE RAPPORT RETIRE

➤ **DELIBERATION N° 2025/211 : Programme opérationnel de la STEPRIM (stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne)**

Jean-Marie BARRAL présente le rapport.

Vu la convention-cadre pour la stratégie territoriale de prévention des risques en montagne (programme d'études préalables ou STEPRIM d'intention ») signée entre l'Etat et la communauté de communes de Serre-Ponçon en avril 2021,

Vu l'avenant à la convention-cadre STEPRIM Serre-Ponçon signé en juin 2023,

*Vu le cahier des charges de l'appel à projets STEPRIM « stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne », 2023 – DGPR - Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
Vu les propositions et le travail de la commission GEMAPI et Risques naturels entre 2021 et 2024,
Vu l'avis favorable du comité de pilotage du 24 juin 2025,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 30 juin 2025 sur les orientations stratégiques et le programme prévisionnel 2026-2028 :*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE VALIDER** les orientations de la stratégie STEPRIM et le programme prévisionnel des mesures de réduction des risques joint à cette délibération,

• **Orientations et stratégie**

Orientations	Stratégie
Renforcer la gouvernance en appliquant le principe de solidarité entre les communes.	La CCSP apporte une assistance technique aux (petites) communes pour : la surveillance des ouvrages (hors GEMAPI), la connaissance des mouvements de terrain, les plans communaux de sauvegarde et la gestion de crise.
Promouvoir la prévention comme une alternative à la protection absolue dans un contexte de changement climatique.	- Les actions pour la culture du risque (animations, formations...) représentent un volet essentiel du programme. - La restauration de l'espace de mobilité des cours d'eau prévaut sur la création de nouveaux ouvrages de protection contre les inondations.
Améliorer la préparation à la gestion de crise pour un retour rapide à la normale.	- Le plan intercommunal est l'outil de coordination et de solidarité territoriale pour l'information et la sauvegarde des populations. - Les exercices de gestion de crise font partie de la formation des élus.
Maintenir un parc d'ouvrages en bon état.	- La stratégie est basée sur la restauration progressive des ouvrages par des investissements. - La surveillance des ouvrages est à pérenniser.
Pérenniser la connaissance et la surveillance des phénomènes pour mettre en œuvre des mesures adaptées.	Les études pour l'amélioration de la connaissance sont ciblées en priorité sur les crues torrentielles et les mouvements de terrain.

• **Programme prévisionnel (2026-2028) ; le tableau annexé à la présente délibération détaille les mesures.**

		MONTANTS		ANNEES			FINANCEMENT	
Axes de la prévention		€ HT	€ TTC	1	2	3	ETAT FPRNM	CCSP
0	Animation de la stratégie 1.8 ETP	237 500	<u>285 000</u>	95 000	95 000	95 000	142 500	142 500
1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	193 000 €	<u>231 600</u>	78 700	78 700	74 200	115 800	115 800
2	Prévision et surveillance des risques naturels	20 375	<u>24 450</u>	3 150	18 150	3 150	7 500	16 950
3	Alerte et gestion de crise	9 167	11 000	-	3 500	7 500	-	11 000
4	Prise en compte du risque dans l'urbanisme							
5	Actions et travaux sur les biens visant à réduire leur vulnérabilité	6 000	<u>7 200</u>	-	7 200	-	-	7 200 €
6	Travaux de protection active	<u>4 716 700</u>	5 660 040	1 598 800	1 692 300	1 515 600	2 103 850	2 612 850

7	Travaux de protection passive	<u>90 000</u>	108 000	90 000	-	-	45 000	45 000
TOTAL		5 272 742	6 327 290	1 865 650	1 894 850	1 695 450	2 414 650	2 951 300

Montants soulignés = montant éligibles sous réserve de validation par les services instructeurs

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à déposer le dossier auprès des services de l'Etat et à apporter les corrections éventuelles à l'issue de l'instruction.
- **D'EFFECTUER** toutes les démarches nécessaires à la conduite de ce projet,
- **D'INSCRIRE** et de **PRELEVER** les crédits correspondants sur le budget de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

VALORISATION BOIS ENERGIE :

➤ **DELIBERATION N° 2025/212** : Vente des plaquettes bois énergie – Avenant contrat d'approvisionnement Régie Bois Energie prix criblage et typologie combustible

Jean-Luc VERRIER présente le rapport.

Madame la Présidente rappelle que la plateforme de production et de livraison de bois déchiqueté créée en 2010 est gérée en régie directe par la Communauté de Communes.

Un contrat d'approvisionnement des chaufferies bois du territoire est signé avec chaque client, gestionnaire de chaufferies bois sur le territoire de Serre Ponçon. Pour rappel, parmi les types de combustibles proposés pour les chaufferies, il existe l'option criblage dont seule la chaufferie des Remparts de la Régie Bois Energie y a recours.

Elle propose de rappeler dans l'avenant le prix du criblage qui concerne la chaufferie des Remparts de la Régie Bois Energie d'Embrun.

Le prix du criblage concernant le nouveau contrat d'approvisionnement de la période 2025-2028 est ainsi de 12,43 € HT/Tonne.

La Régie Bois Energie étant le seul client à avoir recours aux deux types de combustibles existants (C1 criblé et C2), il est important de rappeler le pouvoir calorifique, le taux d'humidité et la granulométrie du combustible C1. A l'heure actuelle, seul le combustible C2 apparaît sur le contrat d'approvisionnement de la Régie Bois Energie.

Madame la Présidente propose d'approuver ce tarif apparaissant dans l'avenant pour le contrat d'approvisionnement en cours, qui sera proposé à tous les clients de la CCSP, actuels et futurs. Madame la Présidente propose également d'approuver l'apparition sur le contrat d'approvisionnement de la RBE, la typologie du combustible C1.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le prix de vente du criblage à **12,43 € HT** mentionné dans l'avenant ainsi que la typologie du combustible C1.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les avenants correspondants avec les clients.

SERVICE ASSAINISSEMENT :

➤ **DELIBERATION N° 2025/213** : Approbation du Rapport de la Présidente sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement pour l'année 2024 (RPQS 2024)

Marc AUDIER présente le rapport avec une diffusion à l'écran d'une présentation synthétique.

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente soumet à l'approbation du Conseil communautaire le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement, pour l'année 2024.

Ce rapport comprend notamment les indicateurs descriptifs et de performance prévus par la réglementation.

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement réuni le 1^{er} septembre 2025 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le rapport du service assainissement sur l'année 2024.

➤ DELIBERATION N° 2025/214 : Décision Modificative n°1, budget annexe assainissement 2025

Marc AUDIER présente le rapport.

Les crédits prévus parmi certains chapitres du budget de l'exercice 2025 doivent être ajustés :

- *En exploitation : l'augmentation des crédits mobilisables sur reversement de la redevance modernisation agence de l'eau (rattachement de charges 2024) pour permettre de mandater ce reversement à l'agence de l'eau.*
- *En investissement : régularisation d'une écriture ancienne (exercice 2019) concernant une opération sous mandat en dépense et en recette.*

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement réuni le 1^{er} septembre 2025 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'ACCEPTER la décision modificative suivante :

EXPLOITATION (€ HT)					
DEPENSES			RECETTES		
<i>Imputation</i>	<i>Objet et nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation</i>	<i>Objet et nature</i>	<i>Montant</i>
706129 (014)	Reversement redevance modernisation	+ 10 735,00			
63713 (011)	Redevance pour performance des systèmes	- 10 040,00			
022 (022)	Dépenses imprévues	- 695,00			
TOTAL		0	TOTAL		0

INVESTISSEMENT (€ HT)					
DEPENSES			RECETTES		
<i>Imputation</i>	<i>Objet et nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation</i>	<i>Objet et nature</i>	<i>Montant</i>
21532 (041)	Installations à caractère spécifique	13 300,00	238 (041)	Avances versées sur commandes d'immobilisations	13 300,00
TOTAL		13 300,00	TOTAL		13 300,00

DECHETS SMICTOM :

➤ DELIBERATION N° 2025/215 : Décision Modificative n°2, budget annexe déchets Smictom 2025

Marc AUDIER présente le rapport.

Les crédits prévus parmi certains chapitres du budget annexe du service déchets SMICTOM de l'exercice 2025 sont à ajuster. Il est nécessaire de voter les mouvements de crédits et de débit suivants pour :

- *Ajustement lié à des écritures liées à des versement d'avance règlementaires qui sont équilibrées en dépenses et recettes : 3 700 €*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'ACCEPTER la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Objet et nature	Montant	Imputation	Objet et nature	Montant
TOTAL		0	TOTAL		0
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		

Imputation	Objet et nature	Montant	Imputation	Objet et nature	Montant
2313 (041)	Constructions	3 700	238 (041)	Avances versées sur commandes d'immobilisations	3 700
TOTAL		3 700	TOTAL		3 700

➤ **DELIBERATION N° 2025/216 :** Rectification d'une erreur matérielle (nom de l'attributaire) de la délibération 2025 186- Attribution du marché SMIC202502 – Appel d'offres - Prestations de transfert et de traitement des filières de bas de quai des déchèteries de la Communauté de communes de Serre-Ponçon

Marc AUDIER présente le rapport.

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la consultation lancée en appel d'offres ouvert le 15 mai 2025 pour les Prestations de transfert et de traitement des filières de bas de quai des déchèteries de la Communauté de communes de Serre-Ponçon ;

Vu l'analyse des offres ;

Vu l'avis favorable de la commission des marchés du 08 juillet 2025 ;

Vu la délibération 2025/186 ;

Vu l'erreur matérielle relative au nom de l'attributaire du lot 3 ;

Considérant que le nom de la société attributaire du lot 3 est SPUR ENVIRONNEMENT ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les marchés :
 - o Pour le lot 3, avec la société SPUR ENVIRONNEMENT pour un montant maximum annuel de 65 000€ HT ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses afférentes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CENTRE AQUATIQUE :

➤ **DELIBERATION N° 2025/217 :** Décision Modificative n°1, budget annexe centre aquatique 2025

Franck BERNARD BRUNEL présente le rapport.

Les crédits prévus parmi certains chapitres du budget de l'exercice 2025 sont à ajuster. Il est nécessaire de voter les mouvements de crédits et de débit selon les détails ci-dessous :

- Autres charges de gestion courante : Ce poste doit être augmenté afin de régulariser le paiement de certaines factures de licences informatique, procédés et marques sur le bon article budgétaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- D'ACCEPTER la décision modificative suivante :

OUVERTURE DE CRÉDITS EN DÉPENSES ET EN RECETTES

FONTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Objet et nature	Montant	Imputation	Objet et nature	Montant
65818	Autres charges de gestion courante	+ 1 467.98			
6378	Autres impôts et taxes	- 1 000.00			
60612	Energie	- 384.23			
002	Résultat reporté	- 83.75			
TOTAL		0	TOTAL		0

QUESTIONS DIVERSES :

Dates des Prochains conseils communautaires

- Mardi 28 octobre 2025 à 18 h 00 au pôle culturel à Savines-le-lac.
- Mardi 09 décembre 2025 à 18 h 00 à la salle des fêtes de Chorges
- Mardi 27 janvier 2026 à 18 h 00 à la salle de la manutention à Embrun
- Mardi 24 février 2026 au pôle culturel à Savines-le-lac

Jean-Pierre GANDOIS informe que le Salon des Arts à Crots se tiendra pendant les Journées du Patrimoine les 20 et 21 septembre.

La séance est levée à 18 H 55.

Publié, le

Le Secrétaire

Christine MAXIMIN

La Présidente,

Chantal EYMEOUD

